Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-07-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026
Date de convocation : 25 juin 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS).

Secrétaire de séance : M. Louis HALAIS

Tarification des services périscolaires à compter de la rentrée 2026

M. DRONIOU informe le conseil municipal que la commission ASSIEJE, réunie le 8 juin 2026, a travaillé sur la révision annuelle des tarifs liés aux services périscolaires.

Concernant les repas servis dans les restaurants scolaires, au titre de la réévaluation annuelle, la commission propose une augmentation de chaque tarif de 0,05 € et un maintien de la majoration d'1 € pour un repas réservé et non consommé ou pour un repas non réservé et consommé.

Par ailleurs, la commission propose que les tarifs pour les garderies augmentent également de 0.05 € par créneau et par enfant, tout en rappelant la gratuité d'un temps de 20 min au début de la garderie du soir et la gratuité totale pour les élèves qui utilisent les lignes régulières de transport scolaire et qui sont accompagnés par un agent communal entre la garderie et le lieu de départ du car. La commission propose enfin un maintien d'un tarif à 5 € par ¼ d'heure entamé et par enfant pour les retards à compter de 18h30.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le budget de la Commune,
VU la proposition de la commission ASSIEJE,

OUÏ l'exposé de M. DRONIOU,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **DIT** que ces tarifs prendront effet à la rentrée de septembre 2026 et seront réévalués chaque année,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_10-DE

- **FIXE** les tarifs des repas comme suit :
  - 3,75 € pour les enfants des écoles,
  - 4,10 € pour les enfants de l'IME,
  - 6,20 € pour les adultes,
  - 1 € de majoration pour un repas réservé et non consommé ou pour un repas non réservé et consommé.

- **VALIDE** les tarifs de garderie à 0,65 € par créneau et par enfant :
  - La garderie de la Commune déléguée d'Antrain est payante de 7h à 8h et de 8h à 8h20, gratuite de 16h15 à 16h35, payante de 16h35 à 17h35 et de 17h35 à 18h30,
  - La garderie de la Commune déléguée de Saint-Ouen la Rouërie est payante de 7h à 8h et de 8h à 8h40, gratuite de 16h30 à 16h50, payante de 16h50 à 17h50 et de 17h50 à 18h30,
  - La garderie de la Commune déléguée de Tremblay est payante de 6h45 à 7h45, de 7h45 à 8h35, gratuite de 16h30 à 16h50, payante de 16h50 à 17h50 et de 17h50 à 18h30 pour les enfants fréquentant l'école René Louiche Desfontaines,
  - La garderie de la Commune déléguée de Tremblay est payante de 6h45 à 7h45, de 7h45 à 8h25, gratuite de 16h50 à 17h10, payante de 17h10 à 18h10 et de 18h10 à 18h30 pour les enfants scolarisés à l'école Sainte-Marie.

- **FACTURE** les retards au-delà de 18h30 dans chaque garderie au tarif de 5 € par ¼ d'heure entamé et par enfant,

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 3 juillet 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 3 juillet 2026